



PUBLIE LE 17 DEC. 2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2024-168

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 05 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPINOIS DE GÉOTHERMIE.

Rapporteur : M Yann VIGUIÉ

Direction et Service : Municipalité - Maire/DGS - Direction Générale des Services/DGA - Organisation des astreintes - Mission intercommunalité

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. DUVERGER, M. BOULAY, M. PARLOUAR, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme NGANDE, Mme FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. SUDRE, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à Mme AMAR)
M CHATAUD (donne procuration à M. PICOT)
Mme BERTRAND (donne procuration à M. PESSOA)
M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER)
M. RIBEIRO (donne procuration à M GOUPIL)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX)
Mme CIPRIANO (donne procuration à Mme CARPE)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)
Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO)
M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 34
Nombre de procurations : 15
Nombre de votant(e)s : 0

DGA - Organisation des astreintes - Mission intercommunalité

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 14 décembre 2011 portant approbation de la création de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie et de ses statuts, qui a pris la suite de la commune dans la mise en œuvre de cette DSP ;

Vu les décisions du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2024 relative à l'approbation du rapport d'activité de l'EPCG pour l'année 2023 ;

Vu l'examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 6 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux émis lors de sa séance du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication émis lors de sa séance du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme émis lors de sa séance du 4 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de Vie - Espaces publics/Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public/Déplacements - Prévention et Droit à la Tranquillité publique lors de sa séance du 2 décembre 2024 ;

Considérant que l'Etablissement Public Campinois de Géothermie a pour objet la conception, la réalisation et l'exploitation des ouvrages de production et de distribution nécessaires au fonctionnement du service public de chauffage urbain par géothermie.

Considérant qu'il est nécessaire de présenter un bilan d'activité de l'Etablissement Public Campinois de Géothermie pour l'année 2023.

après en avoir délibéré

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan d'activité de l'Etablissement Public
Campinois de Géothermie pour l'année 2023.

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Commune of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '77017'.

La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIÈRE



A circular official stamp of the Commune of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '77017'.